



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

/

Délibération n° 2025D29

Le Conseil d'administration, convoqué le 26 mars 2025, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Espace France Services : 26 Rue Georges Clemenceau - 85670 Palluau, le 2 avril 2025 à 18h00, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Etaient présents :

<i>Nom Prénom</i>	<i>Emargement</i>
AIRIAU Guy	<i>Présent</i>
BARRETEAU Marcelle	<i>Excusée</i>
CHATELIER Christiane	<i>Absente</i>
GIRAUD Valérie	<i>Présente</i>
GOTTHARDT Béatrice	<i>Présente</i>
GUERIN Aurélie	<i>Excusée</i>
GUERINEAU Claude	<i>Présent</i>
Guy PLISSONNEAU	<i>Présent</i>
HERMOUET Delphine	<i>Excusée</i>
MORINEAU Pascal	<i>Absent</i>
PROUTEAU Xavier	<i>Présent</i>
RENAUD Jean Pierre	<i>Présent</i>
TENAUD Gérard	<i>Présent</i>

OBJET : Affectation des résultats du budget annexe EHPAD Le Colombier du CIAS Vie et Boulogne

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22,

Vu l'ERRD de l'exercice 2024 de l'EHPAD Le Colombier,

I - SECTION D'EXPLOITATION		l'affectation des résultats de 2024		
Les résultats à affecter se présentent comme suit :		HÉBERGEMENT	DÉPENDANCE ET SOINS	TOTAL GÉNÉRAL
Total des mandats émis en 2024		1 225 633,79	1 027 694,11	2 253 327,90
Total des titres émis en 2024		1 245 570,45	992 269,11	2 237 839,56
Résultat de l'exercice 2024	Excédent	19 936,66		-15 488,34
	Déficit	0,00	-35 425,00	
solde compte 110 ou 119 en BS au CDG 2024	Excédent	0,00		0,00
	Déficit (-)	-172 291,96	0,00	-172 291,96
Résultat au 31/12/2024 à affecter	Excédent	0,00	0,00	0,00
	Déficit	-152 355,30	-35 425,00	-187 780,30
AFFECTATION :				
L'affectation de l' <u>excédent</u> est la suivante :		HÉBERGEMENT	DÉPENDANCE ET SOINS	TOTAL GÉNÉRAL
en priorité à l'apurement des déficits antérieurs sur 2025 (N+1) (compte 119)				0,00
en investissement sur 2025 (N+1) (compte 10682)				
en réserve de compensation des charges d'amortissement relatif à des équipements de mise aux normes de sécurité sur 2025 (N+1) (compte 10687) => en négatif si reprise pour doter le report à nouveau au 110				0,00
en réserve de compensation sur 2025 (N+1) (compte 10686)				0,00
en réserve de trésorerie sur 2025 (N+1) (compte 10685)				0,00
en report à nouveau excédentaire 2025 (N+1) (compte 110)			374 273,05	374 273,05
Total affecté		0,00	374 273,05	374 273,05
L'affectation du <u>déficit</u> est la suivante :		HÉBERGEMENT	DÉPENDANCE ET SOINS	TOTAL GÉNÉRAL
par reprise sur le report à nouveau excédentaire en 2025 (N+1) (compte 110)				0,00
par reprise sur la réserve de compensation en 2025 (N+1) (compte 10686)			-35 425,00	-35 425,00
en report à nouveau déficitaire sur l'année 2025 (N+1) (compte 119)		-152 355,30		-152 355,30
Total affecté		-152 355,30	-35 425,00	-187 780,30

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- D'approuver le résultat d'exploitation de **-15 488.34 €**
- D'affecter les résultats comme suit :
 - Section d'HEB – DEFICIT – **-152 355.30 €** en report à nouveau déficitaire au compte 11931
 - Section DEP-SOIN – DEFICIT – **-35425.00 €** par reprise sur la réserve de compensation au compte 1068632

.....

Pour copie conforme au registre
Le 3 avril deux mille vingt-cinq,

Le Président,
Guy PLISSONNEAU

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 14 avril 2025.
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.